

qu'elle-même fût convoquée illégalement et qu'elle se réunît malgré la résistance de l'autorité légitime. Mais les promoteurs de ce mouvement d'opinions étaient bien loin d'être des novateurs; ils voulaient plutôt devenir des restaurateurs du passé. Au lieu d'une Constitution royale octroyée par le pouvoir pour le Dauphiné, ils redemandaient leurs institutions autonomes; au lieu d'une Assemblée provinciale, semblable à celles décrétées par Turgot pour les diverses provinces de la France, la noblesse dauphinoise réclamait le rétablissement de ses anciens États. Ce mouvement d'autonomie eut de l'écho en Bretagne (1). Soutenu par le Parlement de Rennes, comme il l'avait été par celui de Grenoble, il ne fut guère compris à Paris et dans le reste de la France. D'ailleurs, en Bretagne, comme en Dauphiné, le bruit fait par la demande du rétablissement des États provinciaux se perdit dans la vaste clameur qui invoquait de toutes parts le rappel des États généraux et qui prévalut aussi jusqu'en Bretagne et en Dauphiné.

Il faut pourtant recourir aux sources qui expliquent dans quel esprit le Parlement de Grenoble d'abord, et l'Assemblée de Vizille ensuite, résistèrent à la création d'une Constitution octroyée, laquelle ne tenait aucun compte de la donation conditionnelle, faite par Humbert II, du Dau-

---

famille parlementaire du Dauphiné. Son père, conseiller au Parlement de Grenoble, depuis 1782, était exilé, ainsi que tous ses collègues, au moment où fut tenue l'Assemblée de Vizille et c'est pour cette cause qu'il n'assista pas à cette réunion. Mais plusieurs des renseignements, à l'aide desquels cet article a été composé, lui ont été fournis par d'anciens membres des deux Assemblées de Vizille et de Romans. (*Note de la rédaction.*)

(1) Et aussi dans le Béarn.